



## CHANCELLERIE D'ÉTAT

---

2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 |

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CHANCELLERIE D'ÉTAT

#### Votation populaire du 29 novembre 2009

#### Succès du premier hébergement intercantonal

**Pour la première fois, des Suisses de l'étranger ont pu exercer leurs droits politiques grâce à la collaboration intercantonale. Les électeurs du canton de Bâle-Ville domiciliés hors de Suisse ont en effet pu voter par internet sur le système genevois, dans le cadre de la procédure d'hébergement encouragée par la Confédération.**

Pour le scrutin du 29 novembre, 1084 des 5321 Bâlois de l'étranger ont voté en ligne, soit une participation en ligne de 48%. Ce taux de participation électronique dépasse de loin les attentes des autorités bâloises. Après la première réalisée lors du scrutin du 27 septembre dernier, les Genevois de l'étranger pouvaient, eux, voter en ligne pour la seconde fois. Ils l'ont fait à raison de 34,8%, soit une progression de 2,8 points par rapport aux 32% de septembre. Dans les dix communes du canton dans lesquelles ce canal de vote était offert<sup>1</sup>, 12,8% des votants en ont fait usage. Ce quatorzième scrutin électronique genevois s'est déroulé sans aucun problème.

Le nombre de sollicitations du helpdesk a augmenté de 14% par rapport septembre, alors que le nombre de votes en ligne a progressé de 15,6% et que de nombreux utilisateurs, notamment Bâlois, votaient pour la toute première fois en ligne. « Cette évolution réjouissante récompense nos efforts de simplification accrue de l'interface, sans que rien ne soit changé à la procédure de vote », a constaté Monsieur Robert Hensler, Chancelier d'Etat. « Nous avons fait analyser les pages du site officiel par un spécialiste des rapports entre l'homme et la machine et un soin particulier a été apporté à la précision des messages, dans les quatre langues nationales. »

Pour permettre l'hébergement des Bâlois de l'étranger sur le système genevois, Bâle-Ville a communiqué à Genève le registre de ses électeurs de l'étranger et Genève a intégré à son système une urne électronique exclusivement dévolue à Bâle. Cette collaboration inédite est une première. Elle s'inscrit dans la philosophie du projet pilote fédéral, dont l'un des objectifs est de faire bénéficier tous les cantons qui le souhaitent des travaux réalisés à Genève.

Pour cette votation, 166'500 Suisses au total pouvaient voter en ligne dans les cantons de Genève, Bâle-Ville, Neuchâtel et Zurich, dont 22'500 expatriés enregistrés à Genève ou Bâle. A lui seul, Genève représentait plus du tiers de ce total (35,3%) et même 39,4% avec les Bâlois de l'étranger qui votent sur sa plateforme.

Le système genevois de vote en ligne est composé à 80% de logiciels open source. Il est entièrement propriété de l'Etat. Le vote par internet a été inscrit dans la Constitution genevoise suite à la votation populaire du 8 février 2009. Le grand conseil a modifié en conséquence la loi sur l'exercice des droits politiques le 28 août 2009.

<sup>1</sup> Anières, Bernex, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Cologny, Onex, Perly-Certoux, Thônex et Vandouvres.